

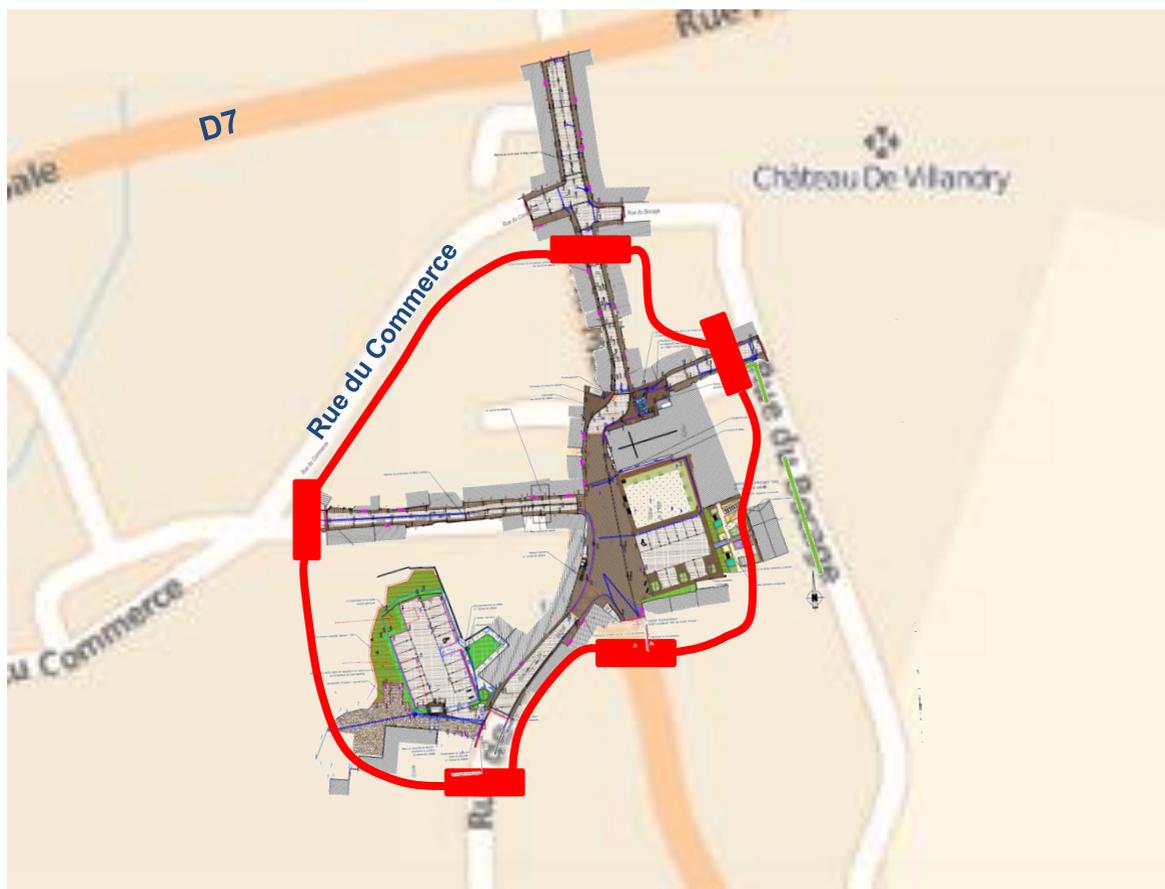
Aménagement du centre bourg :

Le stationnement sera interdit dans la zone de travail à partir du 30 juin 2017, et ce pour une durée de 4 mois.

Dans la première phase de travaux, certaines rues seront barrées :

- la rue de la Mairie depuis la rue du Bocage et jusqu'au sud de la place du 8 Mai
- la rue du Chanoine Le Noac'h depuis la rue du Bocage
- la rue Emile Peltier depuis la place du 11 novembre
- la rue de Munat depuis la place du 8 Mai jusqu'à l'école maternelle.

Seules les personnes résidant dans le périmètre de la zone de travail seront autorisées à y circuler.



— phase 1

Détail des déviations au verso



